

ÉLECTION MUNICIPALE 7 NOVEMBRE 2021

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux électeurs et aux électrices de la Ville de Nicolet que :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - **Poste de mairesse ou maire**
 - **Poste de conseiller, conseillère au siège numéro 1**
 - **Poste de conseiller, conseillère au siège numéro 2**
 - **Poste de conseiller, conseillère au siège numéro 3**
 - **Poste de conseiller, conseillère au siège numéro 4**
 - **Poste de conseiller, conseillère au siège numéro 5**
 - **Poste de conseiller, conseillère au siège numéro 6**
2. Toute déclaration de candidature à ce poste doit être produite au bureau de la présidente d'élection dont l'adresse est ci-après mentionnée aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021 inclusivement

Du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Le vendredi de 9 h à 12 h.

À noter :

- Le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.
3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Samedi 30 octobre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
 - Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*.

- Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré comme porteur de la maladie;
- Présentez des symptômes de COVID-19;
- Avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Dans tous les cas, la demande de vote par correspondance doit être faite par écrit.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 8 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote par correspondance devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

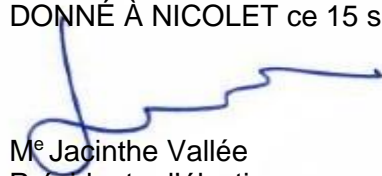
5. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection madame Roxane Paradis.
6. Vous pouvez nous contacter à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Adresse : Hôtel de Ville de Nicolet
180, rue de Monseigneur-Panet
Nicolet, Québec, J3T 1S6

Téléphone : (819) 293-6901, option 7

Pour obtenir plus d'informations concernant cette élection, je vous invite à consulter le site Web de la ville au www.nicolet.ca.

DONNÉ À NICOLET ce 15 septembre 2021



M^e Jacinthe Vallée
Présidente d'élection